
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 février 2022 à 19 h
En vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur José PIERRE, directeur de la Direction du bureau des projets et des services aux citoyens
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, directrice de la direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Caroline St-Laurent, directrice de la Direction des travaux publics
Madame Constante LAUZON, chef de la Division des communications
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Olga Sacaliuc, analyste de dossiers
et
Madame Josée DESLONGCHAMPS, commandante du poste de quartier 48

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 19 h 05.

CA22 27 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les points suivants :

10.09 Motion concernant l'insertion du REM de l'Est dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

10.10 Motion d'appui aux journées de la persévérance scolaire;

10.11 Motion demandant à Postes Canada le maintien d'un bureau de poste à Tétéreaultville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Madame Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, souhaite une heureuse nouvelle année 2022 à tous. Elle souligne que le mois de février marque le début de l'histoire des Noires. La conseillère met l'accent sur la reconnaissance des contributions quotidiennes qu'apportent les Montréalais noirs à notre ville et les remercie de leurs multiples réalisations qui contribuent grandement à faire de Montréal une ville culturellement diversifiée et prospère. De plus, elle souligne les inégalités auxquelles font face

les personnes de cette communauté et fait appel à tous afin de rendre la société plus inclusive et plus juste. Madame Zuniga Ramos souligne également que le mois de février est marqué par la semaine de persévérance scolaire. Elle se dit fière de présenter ce soir la motion sur les journées de la persévérance scolaire. Pour terminer, la conseillère exprime ses préoccupations quant au fonctionnement du cabinet et souligne que l'opposition est essentielle pour les institutions démocratiques.

Madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, souligne aussi le début du mois de l'histoire des Noirs et invite la population à célébrer cet événement en participant aux nombreuses activités organisées à cette occasion. La conseillère se dit contente d'annoncer l'adoption de du programme de subvention pour l'achat des produits sanitaires durables en partenariat avec l'organisme PITREM et la modification réglementaire visant le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie. La conseillère mentionne que la qualité de vie des citoyens, le développement durable, la gestion intégrée des nuisances et la gestion environnementale sont toujours au cœur de la vision de développement des terrains du secteur Assomption-Sud. Madame Hassan-Cournol rappelle que le projet pilote d'espacement des collectes des ordures ménagères sera implanté dès le 28 février prochain. Selon la conseillère, ce projet contribuera à des meilleures habitudes de tri des déchets. Pour terminer, madame Hassan-Cournol incite les citoyens à encourager la relance culturelle et commerciale de l'arrondissement en visitant les salles de spectacle et les restaurants locaux.

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, souligne deux dossiers à l'ordre du jour dont il se dit particulièrement fier, notamment, le projet de construction d'une nouvelle pataugeoire et la mise aux normes du chalet de parc Saint-Aloysius ainsi que les travaux d'aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois. Monsieur Caldwell rappelle que l'aménagement de cette zone de rencontre vise l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité des déplacements et la revitalisation urbaine de la rue Ontario.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, souhaite la bienvenue à tous les Tétreaultvillois et Tétreaultvilloises. Il souligne le début du mois de l'histoire des Noirs et invite tous les citoyens à honorer l'héritage des Canadiens noirs. Monsieur Hénault-Ratelle mentionne également la fin des activités de la Corporation d'animation des places publiques et souligne le travail exceptionnel de cet organisme depuis 2013 au sein de l'arrondissement. Aussi, le conseiller déplore le départ de plusieurs commerces et du bureau de Postes Canada de Tétreaultville. Toutefois, il assure que les démarches nécessaires sont faites pour qu'un nouveau bureau de poste soit ouvert dans le quartier. Il souligne qu'une motion pour le maintien de ce service sera déposée ce soir. Le conseiller partage les préoccupations des citoyens concernant les problématiques liées aux opérations de déneigement. Monsieur Hénault-Ratelle aborde ensuite le sujet du REM et trouve inacceptable la proposition de changement du tracé par CDPQ-Infra. Il affirme que les résidents sont préoccupés par rapport aux nuisances comme les vibrations, le bruit et l'impact visuel d'un tel tracé. De plus, le projet proposé risque d'aggraver les problématiques de fissures vécues par plusieurs résidents du quartier. Enfin, monsieur Hénault-Ratelle invite les citoyens à encourager les restaurateurs locaux pendant la semaine de la poutine.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, exprime son souhait de rencontrer les personnes qui sont en train de manifester devant la mairie en opposition au REM et salue les citoyens qui se mobilisent pour questionner le dossier d'intégration du REM. Le maire réitère que toutes les études de faisabilité réalisées ainsi que les scénarios analysés doivent être rendus publics avant la tenue du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Monsieur Lessard-Blais trouve décevante la critique exprimée par les conseillers d'opposition et répond à leurs préoccupations. Le maire se réfère au problème de gel des tuyaux et invite les personnes affectées par ce problème à communiquer avec le 311. Monsieur Lessard-Blais se dit content de voter ce soir le projet d'aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois et félicite monsieur Éric Alan Caldwell pour son travail à ce projet de haute qualité, localisé au cœur du quartier. De plus, le maire souligne l'implication dans la réalisation de ce projet de madame Sophie Mauzerolle, la responsable du transport et de la mobilité au comité exécutif. Pour conclure, monsieur Lessard-Blais se dit fier d'annoncer l'adoption de l'agrandissement de la zone piétonne estivale pour l'été 2022, soit du boulevard Pie-IX jusqu'à la rue Darling.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 41.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Debbie Scabilis

Pourquoi avez-vous annoncé la transformation d'une partie du boulevard Langelier en une voie réservée aux autobus et vélos, alors qu'à sa face même c'est plutôt une voie réservée à la neige. Depuis mi-décembre pas un seul autobus n'a roulé sur cette voie, non ramassage de la neige ou mauvais ramassage. Depuis plus d'un mois vous nous prouvez l'inutilité de cette voie, nous acquiesçons à cette évidence et aimerions savoir quand cette voie inutile disparaîtra? Subsidièrement puisque les autobus ne passent plus dans la voie réservée à la neige, pourquoi vos donneurs de tickets s'amusent-ils à nous asperger de contraventions lorsque nous laissons nos autos entre des bancs de neige, sérieusement ne devraient-ils pas plutôt courir après les

voyous ?

- Jérôme Fournier Est-ce que ce serait possible de modifier le règlement pour permettre l'agrandissement vers le sous-sol (et cave) des logements existants ? Nous sommes propriétaires occupants d'un duplex possédant 3 étages. Le premier est un logement que nous louons. Nous occupons le rez-de-chaussée avec nos deux enfants qui grandissent très vite. Nous voulons aménager notre sous-sol mais un règlement d'arrondissement nous l'interdit. Pourtant le plancher côté cour du sous-sol est à quelques centimètres du sol. Nous avons des grandes fenêtres et un accès à la cour. Le règlement nous laisse 2 options. Expulser nos locataires et transformer notre duplex en maison unifamiliale ou déménager là où notre budget nous le permet (très loin). J'ai cherché dans les règlements des autres arrondissements et je n'ai pu trouver rien de semblable. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve semble être l'arrondissement le plus restrictif envers l'aménagement de sous-sol et ce même pour des familles voulant maximiser leurs logements.
- Gilles Guertin Pourquoi ne faites-vous pas respecter votre règlement sur le dépôt de neige sur la voie publique ? J'ai déjà fait deux plaintes à votre service 311, les 19 décembre 2021 et 2 janvier 2022 sans résultat. Jalin et fils et d'autres entrepreneurs en déneigement continuent de retirer la neige des entrées de résidents qui n'ont pas de permis de neige et la mettent dans la rue. Pourquoi ont-ils le droit de faire cela ? J'ai payé \$50,00 que vous nous avez imposé. Je m'attends à ce que tout le monde en face autant. Pire encore, il y a plusieurs résidents du Faubourg Contrecoeur qui n'ont pas de permis de neige et qui déposent leur neige dans la rue. C'est eux qui sont les instigateurs de cette taxe déguisée. C'est à cause d'eux que nous devons payer ce \$50,00 et eux ne paient pas...c'est absolument frustrant. Il est aberrant de voir que ce permis a créé deux groupes de citoyens, soit ceux qui le payent et ceux qui ne le payent pas.
- Laurence Brunet Ma question s'adresse au maire Pierre Lessard-Blais. J'ai vu sur les réseaux sociaux M. Julien-Ratelle dénoncer votre refus aux élus de l'opposition de prendre part aux rencontres entre l'arrondissement et la Caisse de dépôt et placement du Québec en lien avec les développements du REM de l'Est, spécifiquement dans le secteur de Tétreaultville. À titre de citoyenne, je vous demande d'inclure le conseiller de Tétreaultville, M. Julien Hénaul-Ratelle ainsi que la conseillère de Louis-Riel, Mme Alba Ramos, à toutes futures rencontres entre l'arrondissement de MHM et la Caisse de dépôt. Il s'agit d'une question de transparence. Votre refus d'inclure des membres de l'opposition à vos rencontres avec la CDPQ Infra est antidémocratique. Si vous n'incluez pas les deux conseillers de l'arrondissement qui ont été élus par les citoyens de l'arrondissement afin qu'ils puissent tenir les citoyens informés des derniers développements, j'envisagerai de porter plainte à la CMQ.
- Thierry Lagarde Est-il prévu de tenir au courant tous les citoyens et citoyennes des réalités du REM aérien, ses impacts et les conséquences d'un tel projet en distribuant les informations par la poste pour rejoindre un maximum de personnes et non pas que par les réseaux sociaux ?
- Edith Delbecque Ogarkov Nous vous écrivons parce que nous sommes désespérés et très inquiets pour notre sécurité et la sécurité de nos biens, nous ne savons plus à qui nous adresser. Nos locataires du 3046, avenue Hector ne nous paient pas depuis 10 mois, ont de nombreuses contraventions avec la brigade canine pour trafic de chiens et détention de 5 ou 6 chiens illégalement depuis plus de deux ans, l'insalubrité, ces locataires ont énormément dégradé le logement et ils nous intimident ainsi que les voisins qui sont autour d'eux. Ces voisins intimidés, qui ont été nos témoins au tribunal, ont eux aussi fait de nombreuses plaintes à la ville, à la mairie et la police, et cela depuis plus de deux ans et demi (tout est documenté dans les différents services: brigade canine, police, mairie, régie de logement). Aussi, nous ne comprenons pas ce qu'il se passe avec les institutions publiques qui ne réagissent que très légèrement à notre situation ?!
- France Girard Est-ce que la Caisse de dépôt a levé son droit de réserve sur le terrain coin De Contrecoeur et Sherbrooke ? Si non, quand prévoit-elle le faire ?
- Tanya-Michelle Contente Quand est-ce qu'MHM tiendra la promesse faite au mois de septembre 2021 par M. Gagnon, le Directeur des travaux publics pour agrandir le

stationnement à mobilité réduite au 6545, rue Michel-Bouvier ? Je ne comprends pas comment les élus permettent aux fonctionnaires de faire des promesses aux citoyens, surtout des citoyens vulnérables et handicapés, sans faire en sorte que leurs promesses soient tenues ? Cet aspect du dossier continue à être ignoré, malgré des questions au conseil de Ville. Le projet de règlement actuel est illogique. Il fait en sorte que des personnes handicapées locataires soient aux dépens de propriétaires qui refusent de stationner leurs autos dans leurs garages ou leur driveways et il ignore la condition médicale du demandeur de l'espace en donnant accès à cet espace à qui ce soit avec une vignette. Si l'espace est ouvert à tous avec une vignette, pourquoi achalander le système de santé, surtout en pandémie, pour une évaluation médicale du demandeur ? Remédiez à cet enjeu.

Raymond Moquin

Lors de l'annonce récente de CDPQ Infra à l'effet que le tracé emprunterait l'axe Souigny plutôt que l'axe Sherbrooke, vous avez déclaré que nous avons évité le pire. Déplacer la structure aérienne d'une zone mixte affaires/résidentielle à une zone purement résidentielle est complètement inacceptable. Les résidents riverains de l'emprise ferroviaire Souigny sont catastrophés de cette annonce, d'autant plus que nous apprenons que les travaux devront être réalisés de nuit en vertu des règles de sécurité en vigueur au CN. En conséquence, êtes-vous prêt à organiser une rencontre publique avec vos citoyens (sans la participation de CDPQ Infra) pour entendre nos doléances et discuter des démarches de l'arrondissement face à CDPQ Infra pour défendre les intérêts de ses citoyens ?

Anaïs Houde

Comment avance le corridor vert entre les boisés Vimont et Steinberg ? Bien que pertinent et urgent, ce corridor annoncé pendant l'élection n'est pas à la hauteur des demandes citoyennes ni des enjeux pressants de changements climatiques. Plus que la création d'un corridor, c'est la protection des espaces verts qui doit primer. Ce corridor se doit de rallier l'espace pour la vie, les boisés d'Assomption-nord, le jardin Monsabré, le parc Rougemont et le parc St-Clément, en plus d'assurer la protection entière du Boisé Steinberg.

Josée Desmeules

Le boisé Steinberg est menacé par le tracé du REM aérien de l'Est et aussi par le projet de prolongement du boulevard l'Assomption et de la rue Souigny au bénéfice principal du Port de Montréal. Il semble malheureusement impossible d'en sauver l'intégrité à moins que le 5600, rue Hochelaga ne soit exproprié. Au-delà du "On travaille très fort" quelles sont les actions / démarches concrètes effectuées pour assurer la protection intégrale du boisé Steinberg ?

Steven Middleton

La prolongation du boulevard l'Assomption et de la rue Souigny est la source de beaucoup d'inquiétudes parmi la population de Viauville. Les responsables du dossier refusent de nous présenter le tracé prévu, justifiant leur décision avec les incertitudes concernant le tracé du REM de l'Est. Nonobstant le projet du REM, nous souhaitons voir le tracé prévu (sans le REM). Travaillant sur ce projet depuis plus de 20 ans, il semble incroyable qu'aucun scénario alternatif n'existe, nous souhaitons aussi voir/consulter ces options lors de la prochaine séance du Comité de milieu de l'Instance de concertation ASLP le 24 février 2022 à 19h.

Chloé Larouche-Desmeules

L'Observatoire des milieux de vie urbains fait une étude sur "La transformation des parcs d'activités industrielles et les milieux de vie : le cas du secteur ASLP". On y retrouve une analyse croisée où les secteurs Viauville, Guybourg et Haig-Beauclerk sont comparés à 134 sites situés à proximité d'écoparcs industriels à travers le monde. L'évaluation porte sur 3 critères cotés de 0 à 3. Plus la cote est élevée, plus le site est à haut potentiel de générer des conflits de cohabitation avec des usages résidentiels. Viauville est dans un groupe de 22 sites qui ont obtenu une cote de 7/9 et plus. Les secteurs enclavés de Guybourg et Haig-Beauclerk sont les seuls sites évalués au monde qui ont obtenu une cote de 9/9. Nous souhaitons un moratoire sur tous les projets dans ASLP tant que les nuisances présentes n'auront pas été quantifiées et réduites. Si la santé et la qualité de vie des citoyens de MHM est une priorité pour vous, que comptez-vous faire immédiatement pour la préserver ?

Benoit Dufresne

Dans le cadre du projet de plateforme de transbordement de Ray-Mont Logistics qui m'inquiète au plus haut point, et gardant en tête que les bruits causés par les camions, grues et conteneurs sont définis comme des "sources fixes" de bruit et sont donc assujetties aux règlements sur

le bruit, comment est-il possible pour la Ville d'autoriser cet usage du terrain ?

La Ville pourra-t-elle faire cesser les activités sur le site une fois que Ray-Mont y opérera, si le niveau de bruit généré dépasse les limites permises ou sera-t-on mis devant le fait accompli, sans recours, forcés d'accepter que notre quartier soit devenu un endroit invivable ?

- Elisabeth Greene L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé à préserver l'intégralité du boisé Steinberg or le boisé ne peut être préservé si le boulevard l'Assomption le traverse.
Quelles sommes sont allouées à la préservation du boisé Steinberg ?
Quel budget est prévu pour corriger le tracé initial de l'Assomption ?
- Sebastien Proulx Le traitement des plaintes en lien avec les nuisances que généreront tous les projets prévus sur le terrain Assomption-Sud, notamment celui de Ray-Mont Logistiques, devait être amélioré, puisque de nombreux citoyens se plaignent de l'inefficacité marquée du système présentement en place. Où en est le travail à ce niveau ? Quelles seront les améliorations concrètes qui seront apportées au traitement des plaintes ?
- Augustin Proulx Comment avancent les prises de mesures étalons dans le secteur Assomption-Sud et Viauville ? Quand peut-on attendre les résultats ?
- Marc-Andre Ste-Marie Lors de la dernière tempête du 17 janvier dernier, la rue Lebrun a été subitement rétrogradée priorité 3 et n'a été déneigée que 6 et 7 jours plus tard, soit une des dernières de tout le secteur. Pourquoi ?
- Geneviève Pratte En sachant la grande crise environnementale sans précédent, où se trouve l'impunité pour la destruction des espace verts, pour favoriser les entreprises et l'économie au dépend de la santé des citoyens ? Comment comptez vous élaborer de réelles solutions drastiques afin d'éviter la catastrophe qui attend les résidents de Viauville avec l'arrivée du REM, la plateforme de transbordement de RML, la destruction du boisé Steinberg, le CN, Hydro-Québec, etc. ? Si les intérêts des citoyens sont au cœur de votre démarche, quels sont les vraies solutions pour eux ?
- Cassandra Charbonneau-Jobin Considérant que Le gouvernement fédéral a manifesté sa volonté de dégager des sommes si la ville en faisait la demande, avez-vous pris contact et engagé des discussions avec le fédéral au sujet d'un rachat de Ray-Mont Logistiques ?
- Brandon Gannon M. le Maire, vous et vos collègues Mme Hassan-Cournol et M. Caldwell, avez partagé une offre d'emploi pour le poste d'attaché-e politique - Responsable des communications sur vos réseaux sociaux respectifs la semaine dernière. Cette offre d'emploi a été publiée sur le site web de Projet Montréal bien qu'il soit indiqué que toute personne intéressée doit écrire au courriel de l'arrondissement. Mme Hassan-Cournol a mentionné sur sa page Facebook que ce poste était pour appuyer les trois élus de Projet Montréal.
Un seul employé politique a été ajouté au budget 2022, soit votre directrice de cabinet. L'offre d'emploi est supposée être un poste de fonctionnaire de la Ville. Pendant ce temps, vous refusez que Julien et Alba de l'opposition aient un seul attaché politique pour les aider. Comptez-vous permettre aux élus de l'opposition d'embaucher une ressource ?
- Marie-Claude Du Perron Est-ce que l'entreprise Ray-Mont Logistiques a entrepris, à ce jour, des démarches afin d'obtenir des dérogations à son permis existant, notamment, pour y construire un bâtiment, un stationnement ou pour déplacer l'emplacement prévus pour ses rails ou pour l'entrée de ses camions ? Si oui, quand et comment, les citoyens peuvent-ils prendre connaissance de ces demandes de dérogation avant qu'elles ne soient autorisées et quel est le processus prévu pour leur adoption ?
- Alexandre Boiteau En novembre 2021, la Dr Claudel P-Desrosiers présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement - AQME et la Dre Mylène Drouin, Directrice de la Santé publique de Montréal, ont parlé de l'importance et de l'urgence d'augmenter la canopée et la présence d'espaces verts dans le secteur ASLP. Comment comptez-vous y parvenir dans Viauville et l'Assomption Sud, si l'on considère que tous les projets proposés ou en voie de réalisation sont faits de béton, d'asphalte, de camions et de conteneurs ?

- Pascal Pilon
- Considérant la faible quantité d'aires vertes, la pollution auditive et le manque d'installation piétonne du secteur Longue-Pointe, comment allez-vous réussir à améliorer les conditions de vie des citoyens si on les entoure de chantiers, de béton, de trains aériens, de camions et en augmentant considérablement le trafic de véhicules industriel sur le territoire ?
- Louis Langelier
- Monsieur le Maire,
Le TOD (Transit Oriented Development) doit nous donner des quartiers écologiques où il fait bon vivre. Ici, dans MHM, la frénésie de densification n'apporte que des complexes immobiliers qui dépassent le cadre bâti (rues Parkville et de Marseille par exemple) ou qui requièrent des dérogations (Pacini), qui jouxtent les trottoirs avec peu ou pas de surfaces organiques, qui réduisent les lignes de vue et l'ensoleillement, tout ça dans un quartier où notre hôpital vétuste fonctionne déjà depuis très longtemps au-delà de sa capacité et prendra 10 ans à rénover sans compter les écoles du quartier qui débordent. Ma question pour vous : quels sont pour nous, citoyens du quartier, les avantages du TOD ?
- Daniel Benatar
- Bonjour monsieur le Maire, ma question concerne le point d'ordre 40.03. L'interdiction de tourner à gauche sur la rue Beaubien quand on est sur Langelier en direction nord s'ajoute aux problématiques de la piste cyclable inutile qui a déjà causé de nombreux enjeux de circulation et de pollution. Comment justifiez-vous cette décision ? Ne serait-il pas plus judicieux de déplacer la piste cyclable sur des rues moins fréquentées par les automobiles ?
- Eleanor Carrara
- Subject The densification of MHM. Montreal is amongst the Canadian cities to have lost green spaces over the last several years. I and many other citizens of MHM oppose the densification of MHM and request to convert any available "development" space to be converted to forests, shrubbery and native flora. We are in a climate emergency. We are opposed to the building of high rise condos in MHM.
Question 1: Please provide an alternate "green" plan for MHM that will respect and address the climate emergency we are facing and not cover MHM with more concrete, lack of services, congestion, pollution, heat traps, and shade. MHM cannot increase its density any further.
Question 2: The vacancy rate of both rentals and office spaces in Montreal is over 10%. Many companies are now allowing employees to work from home on a permanent basis. Why are you not looking at the office conversion option instead of adding more density to MHM ?
- Guylaine Laroche
- Le changement de circuit de l'autobus 32 pour Cadillac/de Jumonville a généré de nombreux problèmes de sécurité constatés par des dizaines de résidents des rues Lacordaire et de Jumonville, depuis le 21 septembre 2020, entre autres:
- des autobus 32 qui frôlent les enfants, leurs parents et leurs éducatrices face au CPE Carcajou, rue de Jumonville;
-l'intersection Lacordaire/de Jumonville est devenue l'une des plus dangereuse de MHM, où plus de 150 fois par jour les autobus 32 effectuent des virages serrés en tournant à gauche, augmentant les risques de collision et plus particulièrement avec les piétons et les cyclistes qui aperçoivent à la dernière seconde la 32 qui surgit de l'autre rue.
Est-ce qu'il faut attendre un accident pour que l'arrondissement MHM demande à la STM de revenir au parcours Cadillac/Turenne qui a fait ses preuves pendant des décennies ?
- Pierre Léonard
- Où sont les études sur la population qui viennent justifier un accroissement massif du nombre de personnes et de véhicules dans le secteur ? Subsidièrement : d'où tenez-vous ce mandat d'accroître la population dans le secteur ? Qui fait cette demande ? Est-ce une promesse électorale ? Par définition, un TOD ne se construit pas dans un environnement urbain : ce n'est pas la position du MTQ. Votre position n'est pas logique : vous favoriser le transport actif avec les vélos et vous voulez augmenter drastiquement le nombre d'autos sur nos rues !?!?!
- Maria Contente
- Last week, I called Mayor Lessard-Blais' office to mention that the handicapped space parking problem is ongoing and that I had to call the SPVM because neighbours were dumping snow in front of the space making it impossible to get out of the space. The SPVM has assigned a detective to this case, who thinks these actions are criminal and has also found a crown prosecutor to bring this to court, as what is ongoing is clearly discrimination, intimidation and harassment. The SPVM and

the detective cannot believe that MHM has done nothing to stop this without any solidarity towards a handicapped elderly citizen, who no longer feels safe in their own neighbourhood. Why has a policy change not been made to prevent landlords who have garages and driveways to park on the street unless there is a medical contraindication for incline parking and preventing someone from using a handicapped space that has not been awarded to them based on a medical reason? The inaction on this file is appalling.

Isabelle Durand

Point 40.02 Quels sont les nouveaux objectifs et critères ajoutés pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie (PIIA) ? Seront-ils effectifs pour les projets en cours ou pour ceux à venir ?

La période de questions se termine à 20 h 52.

Le maire explique que puisque le nombre de questions posées sur le même sujet a été limité à trois, tel que le permet le règlement de régie interne, les questions de certains citoyens n'ont pas été lues. Les questions des personnes suivantes n'ont pas été lues : mesdames Debbie Scabilis, Isabelle Boyer, Marie Josée Gauthier et Miriam Sanschagrin et messieurs Ronald Daignault, Daniel Chartier, Sébastien Boerr, Noël-Yves, Perron, Firmin Hendrick, Louis Langelier, Marc-André Dupuis, Daniel Benatar ont posé plus d'une question.

Le maire remercie les citoyens d'avoir posé leurs questions.

CA22 27 0002

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

Dépôt des rapports des consultations écrites et de l'assemblée publique à distance du mois de février 2022.

CA22 27 0003

Motion d'appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public.

ATTENDU que, le 23 août dernier, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal;

ATTENDU que le loisir est un droit reconnu depuis 1948 et proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (article 24);

ATTENDU que, tel que reconnu par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de 2006 (article 22), « aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

ATTENDU que, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), adoptée lors du 10^e congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

ATTENDU que la planification stratégique Montréal 2030 reconnaît l'importance de bâtir une ville à échelle humaine, une dimension qui est au cœur même de l'organisation du loisir public;

ATTENDU que le Plan nature et sports reconnaît les multiples effets bénéfiques de la pratique de l'activité physique et l'importance d'offrir un réseau de grands parcs et d'infrastructures sportives exemplaires, ainsi qu'une offre de services accessibles et inclusifs;

ATTENDU que tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont bénéfiques pour la persévérance scolaire et le développement de l'estime de soi;

ATTENDU que, selon l'AQLM (« Loisir, communauté locale et qualité de vie - Une politique du Loisir au Québec », 2000, p.8), « Il est bien établi (...) que le choix d'un lieu de résidence tient compte de l'existence d'équipements, d'installations et de services fonctionnels reliés aux activités récréatives et aux opportunités de loisir en général »;

ATTENDU que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais;

ATTENDU qu'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais et adaptée aux nouvelles réalités de la population est importante;

ATTENDU que le mandat de Diagnostic du loisir public montréalais réalisé en 2019 par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports afin de « jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir », et le rapport de recommandations ont été déposés au conseil municipal d'octobre 2019;

ATTENDU que selon l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (article 141), « le conseil d'arrondissement est [...] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

CA22 27 0004

Motion concernant l'insertion du REM de l'Est dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Attendu que les résidents de l'Est de Montréal manquent cruellement de transport en commun structurant, et ce, depuis des décennies;

Attendu que le Gouvernement du Québec a mandaté CDPQ-Infra afin de mettre en place le projet actuel du REM de l'Est;

Attendu que les 4 districts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont traversés dans la proposition de tracé avec un total de 8 stations prévues;

Attendu que CDPQ-Infra planifie un tracé aérien pour l'ensemble de l'axe Est-Ouest dans l'arrondissement, ce qui inclut l'ensemble des districts Hochelaga, Maisonneuve-Longue-Pointe et Tétéreaultville;

Attendu que plusieurs résidents de l'arrondissement ont de sérieuses préoccupations par rapport au tracé, mais aussi au sujet du mode d'insertion du projet;

Attendu que le tracé, tel qu'il a été présenté par CDPQ-Infra, va avoir un impact sur la qualité de vie des résidents habitant autour du projet;

Attendu que plusieurs résidents de l'ensemble de l'arrondissement ont des préoccupations légitimes par rapport aux nuisances possibles telles que le son, les vibrations et l'impact visuel;

Attendu que plusieurs résidents d'Hochelaga-Maisonneuve sont préoccupés par la préservation du parc Morgan, mais également par celle de l'ensemble de la bande verte longeant la rue Notre-Dame;

Attendu que plusieurs questionnements subsistent au sujet de la zone d'insertion de la branche nord du REM dans le district de Louis-Riel;

Attendu que plusieurs résidents de Tétreaultville sont préoccupés par l'insertion aérienne dans ce quartier résidentiel, que ce soit sur l'axe Sherbrooke ou Souigny/Dubuisson;

Attendu que CDPQ-Infra a dernièrement annoncé vouloir modifier son tracé dans Tétreaultville pour le faire passer sur la friche ferroviaire de l'axe Souigny/Dubuisson;

Attendu que plusieurs résidents de la zone autour de l'axe Souigny/Dubuisson vivent déjà avec des problèmes majeurs de fissures et que le projet proposé risque d'avoir un impact supplémentaire sur cet enjeu;

Attendu qu'il est du devoir du développeur d'un projet d'une aussi grande importance pour l'Est de Montréal d'assurer l'acceptabilité sociale du projet, tel que souhaité par le premier ministre du Québec lors de sa rencontre avec la mairesse de Montréal en novembre 2021 lors qu'il mentionnait : « On doit en faire beaucoup plus pour rendre le REM de l'Est plus acceptable »;

Attendu que le projet du REM de l'Est doit se développer en tenant compte des quartiers traversés;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement réaffirme son appui à la *Déclaration pour faire du projet du Réseau express métropolitain (REM) de l'Est une réussite d'intégration urbaine et paysagère aux multiples retombées pour la population montréalaise*, adoptée par le conseil municipal le 25 janvier 2021.

Que le conseil d'arrondissement réitère ses demandes formulées dans sa *Déclaration pour une intégration réussie du REM dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* adoptée le 1^{er} février 2021.

Que le conseil d'arrondissement demande à CDPQ-Infra d'évaluer les options souterraines sous Sherbrooke et sous l'axe ferroviaire Souigny, ainsi qu'en tranchées dans l'axe ferroviaire.

Que le conseil d'arrondissement rappelle l'opportunité unique que constitue une gare intermodale pour permettre l'interconnectivité du REM, de la ligne verte du métro et des réseaux d'autobus interrégionaux d'EXO.

Que le conseil d'arrondissement demande à la CDPQ-Infra de rendre publiques toutes les études de faisabilité réalisées, ainsi que les scénarios analysés, et ce, avant le déclenchement du BAPE.

Que copie de la présente soit transmise à :

- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec
- Madame Chantal Rouleau, Ministre responsable de la Métropole et Ministre déléguée aux Transports
- Monsieur Richard Campeau, député de Bourget
- Monsieur Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve
- Monsieur Harout Chitilian, vice-président, CDPQ-Infra

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

CA22 27 0005

Motion d'appui aux journées de la persévérance scolaire.

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 14 au 18 février 2022 sur la thématique « Merci d'être porteur et porteuse de sens » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Attendu que l'année scolaire 2020-2021 a été difficile et que l'année 2021-2022 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

Attendu que l'enjeu de la persévérance scolaire a pris de l'ampleur avec le contexte sanitaire;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

Attendu que les élus municipaux de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant(e)s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élus municipaux de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le *Mouvement Réussite éducative les élu(e)s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Alba ZUNIGA RAMOS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE
Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

Que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve proclame la semaine du 14 au 18 février comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

Que l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation;

Que les élu(e)s de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve appuient et participent à la campagne des *Journées de la persévérance scolaire 2022* sur la thématique « Toutes et tous porteurs de sens ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

CA22 27 0006

Motion demandant à Postes Canada le maintien d'un bureau de poste à Tétreaultville.

Attendu que les Tétreaultvillois et Tétreaultvilloises bénéficient depuis des décennies d'un service de bureau de poste;

Attendu que l'accès à ce service de proximité contribue à stimuler l'achalandage au cœur de la zone commerciale historique du quartier;

Attendu que les citoyens ont à cœur le dynamisme commercial de leur quartier et que de réels efforts sont mis en place par l'Association des commerçants de Tétreaultville pour revitaliser l'artère commerciale qu'est la rue Hochelaga;

Attendu la récente annonce de fermeture du bureau de poste à l'intersection des rues Hochelaga et Des Ormeaux;

Attendu que les usagers touchés par cette fermeture devront se déplacer vers des points de services situés dans des arrondissements ou districts limitrophes, ce qui aura un impact important, particulièrement chez les aînés ou les personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Julien HÉNAULT-RATELLE

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS
Pierre LESSARD-BLAIS

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement appuie la mobilisation citoyenne et demande à Postes Canada de maintenir un bureau de poste à Tétreaultville.

Que copie de la motion soit transmise à Postes Canada, ainsi qu'à Mario Beaulieu, Député de la Pointe-de-l'Île, Soraya Martinez Ferrada, Députée d'Hochelaga et l'Honorable Filomena Tassi, Ministre responsable de Postes Canada.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

CA22 27 0007

Accorder une contribution financière à l'organisme Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), totalisant la somme de 34 500 \$ pour la mise en place de son Programme de subvention pour l'achat de produits sanitaires durables sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Approuver et ratifier la convention et affecter une somme de 34 500 \$ aux surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 34 500 \$ au Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM) pour la mise en place de son Programme de subvention pour l'achat de produits sanitaires durables pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

De ratifier le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Serge Villandré, directeur de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1211299002

CA22 27 0008

Attribuer à l'entreprise 2630-3818 Québec inc. (F.A.S.R.S. Progest Construction), un contrat de 4 576 244,15 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une nouvelle patageoire et mise aux normes du chalet de parc Saint-Aloysius, conformément aux documents d'appel d'offres public 2021-044-P et autoriser une dépense totale de 5 383 404,52 \$, taxes incluses. Affecter une somme totale de 1 000 000 \$ du fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement afin de financer une partie des travaux.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise 2630-3818 Québec inc. (F.A.S.R.S. Progest Construction) un contrat de 4 576 244,15 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une nouvelle patageoire et la mise aux normes du chalet de parc Saint-Aloysius conformément aux documents d'appel d'offres public 2021-044-P.

D'autoriser une dépense totale de 5 383 404,52 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué, les contingences et les incidences, le cas échéant.

D'affecter une somme totale de 1 000 000 \$ du fonds réservé pour fins de parcs de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de financer une partie des travaux du chalet de parc.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de l'entreprise 2630-3818 Québec inc. (F.A.S.R.S. Progest Construction) conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1218201002

CA22 27 0009

Prolonger le contrat attribué à l'entreprise Le Berger Blanc inc. pour les services de refuge et de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18519, pour une durée de dix mois, soit du 9 mars au 31 décembre 2022, pour un montant total de 157 039,99 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De prolonger le contrat de l'entreprise Le Berger Blanc inc. pour les services de refuge et de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, conformément à l'option de renouvellement, pour une durée de 10 mois, soit du 9 mars 2022 au 31 décembre 2022.

D'autoriser une dépense totale de 157 039,99 \$, taxes incluses

D'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1213128001

CA22 27 0010

Attribuer à la firme Ramcor Construction inc. un contrat de 11 495 315,62 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois, et autoriser une dépense totale de 13 877 474,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2021-037-P.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Ramcor Construction inc. un contrat de 11 495 315,62 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2021-037-P.

D'autoriser une dépense totale de 13 877 474,56 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Ramcor Construction inc, les contingences et les incidences, le cas échéant.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Alba ZUNIGA RAMOS
Julien HÉNAULT-RATELLE

20.04 1216223008

CA22 27 0010

Adopter les modifications à la Politique de soutien financier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter les modifications de la Politique de soutien financier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1181299001

CA22 27 0012

Autoriser le dépôt de cinq demandes de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et autoriser monsieur José Pierre, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer tous les engagements relatifs à ces demandes de subvention.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de cinq demandes de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports pour les projets suivants :

- rue Boileau (rue locale);
- construction de dos d'ânes allongés à divers endroits (rues locales);
- projet de la zone de rencontre Simon-Valois (rue artérielle);
- construction de saillies sur la rue Cirier (rue locale);
- construction de saillies sur la rue Galibert (rue locale).

D'autoriser monsieur José Pierre, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer tous les engagements relatifs à ces demandes de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1218879005

CA22 27 0013

Appuyer les projets d'un centre de services scolaires, d'un établissement d'enseignement privé et d'un collège d'enseignement général et professionnel (cégep), décrits dans le présent sommaire afin que ces derniers puissent soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRES). Convenir d'une entente de services visant l'accessibilité de ces installations par l'ensemble de la population.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS
appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS
Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

D'appuyer la présentation des projets suivants afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur :

- Modernisation et agrandissement d'espaces sportifs, Collège de Maisonneuve;
- Agrandissement et modernisation du centre sportif et culturel, Collège Mont-Royal;
- Aménagement d'un terrain de futsal synthétique, cour de l'école Chomedey-de-Maisonneuve (côté sud), Centre de services scolaire de Montréal;
- Rénovation du gymnase de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, Centre de services scolaire de Montréal;
- Agrandissement de l'école secondaire Académie Dunton, construction d'un nouveau gymnase double et aménagement terrain de soccer naturel, Centre de services scolaire de Montréal.

De s'engager à conclure des ententes avec le centre de services scolaire de Montréal, le Collège de Maisonneuve et le Collège Mont-Royal afin que ces installations soient accessibles à l'ensemble de la population de l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1216323006

CA22 27 0014

Autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, pour les réaménagements d'améliorations locatives à la mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prévus pour l'année 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, pour les réaménagements d'améliorations locatives à la mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prévus pour l'année 2022.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1229237001

CA22 27 0015

Affecter une somme de 73 596,29 \$, provenant du surplus de l'arrondissement, pour le projet-pilote d'espacement de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines, visant deux secteurs de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT que le résiduel du virement de 84 950 \$ réalisé en novembre 2021 par le Service de l'environnement, représentant un montant de 73 596,29\$ et comptabilisé dans les surplus de l'arrondissement, sera utilisé pour les activités planifiées en 2022 de communication, d'information, de sensibilisation et d'éducation associées au projet pilote d'espacement de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les activités de communication, d'information, de sensibilisation et d'éducation pour informer correctement les citoyens résidant dans les secteurs visés par le projet-pilote, ainsi que pour les accompagner et pour favoriser leur adhésion au projet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver l'affectation du surplus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 73 596,29 \$ pour les activités 2022 de communication, d'information, de sensibilisation et d'éducation associées au projet-pilote d'espacement de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1228461001

CA22 27 0016

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, en lien avec le Plan de la forêt urbaine, d'offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, d'offrir aux arrondissements la réalisation des services dans le cadre des activités du Plan forêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1228730002

CA22 27 0017

Déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De déposer au conseil municipal le Bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1218722001

CA22 27 0018

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones de catégorie d'usage E.1(1) pour les lots 1 878 177, 4 932 731 et 5 283 540 (01-275-142).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 4 octobre 2021;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, du 14 au 28 octobre 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément au décret ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE
Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à la création de deux nouvelles zones ayant comme catégorie d'usage E.1(1) - Parcs et espaces verts, pour les lots 1 878 177, 5 283 540 et 4 932 731 (01-275-142).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1217499005

CA22 27 0019

Adopter deux règlements distincts modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie assujetti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143-1 et 01-275-143-2). Tenir un registre référendaire pour le règlement 01-275-143-2 concernant la zone 0671.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 novembre 2021.

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la même séance.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

ATTENDU la tenue, du 25 novembre au 9 décembre 2021, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 et l'adoption d'un second projet de règlement le 13 décembre 2021.

ATTENDU que des demandes d'approbation référendaire à l'égard de la zone 0671 ont été reçues en temps opportun.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter deux règlements distincts modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier certains usages autorisés et la densité dans les zones 0249, 0385 et 0671, à favoriser l'agriculture urbaine et à ajouter de nouveaux objectifs et critères pour le secteur Écoparc industriel de la Grande Prairie assujetti aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (01-275-143-1 et 01-275-143-2) et de tenir un registre référendaire pour le règlement 01-275-143-2 concernant la zone 0671.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1219037009

CA22 27 0020

Édicter une ordonnance interdisant le virage à gauche depuis l'approche sud de l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Beaubien Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance interdisant le virage à gauche depuis l'approche sud de l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Beaubien Est.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1228409001

CA22 27 0021

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire identifié dans le Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 1).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire identifié dans le Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1214252003

CA22 27 0022

Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0309 modifiant le projet particulier PP27-0262 en vue de permettre l'usage « débits de boissons alcooliques », complémentaire à un studio de production (tournage devant public), à l'intérieur du bâtiment industriel situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 4 octobre 2021, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0309.

ATTENDU la tenue, du 12 au 26 janvier 2022, d'une consultation écrite à l'égard du présent projet de règlement suivi par une assemblée publique à distance le 1^{er} février 2022, conformément au décret ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le second projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0309 modifiant le projet particulier PP27-0262 en vue de permettre l'usage « débits de boissons alcooliques » complémentaire à un studio de production (tournage devant public), ainsi que des projections extérieures de métrages sur le bâtiment industriel situé au 500, rue Alphonse-D.-Roy (lots 3 636 041 et 3 364 507 du cadastre officiel du Québec), et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

La résolution CA19 27 0061 autorisant le projet particulier PP27-0262 est modifiée par l'ajout des articles suivants :

1.1. L'usage « débit de boissons alcooliques » comme usage complémentaire à un studio de production est autorisé dans le bâtiment (lots 3 636 041 et 3 364 507 du cadastre officiel du Québec), aux conditions suivantes :

- Les machines à sous (jeux de hasard) sont strictement interdites dans le bâtiment;
- L'usage « débit de boissons alcooliques » est interdit s'il n'est pas exercé dans le cadre d'un tournage avec enregistrement devant public pour des fins de production télévisuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1215092006

CA22 27 0023

Accorder une dérogation mineure en vue de permettre l'installation d'équipement de jeux et de mobilier en cour avant d'un immeuble situé au 8300, rue De Teck.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE
Alba ZUNIGA RAMOS

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure afin de permettre, pour l'immeuble situé au 8300, rue De Teck, l'occupation des cours avant non adjacentes à une façade comportant une entrée principale, sans avoir à respecter une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique, et ce, malgré les dispositions de l'article 340 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1218208004

CA22 27 0024

Approuver les travaux d'aménagement paysager pour l'immeuble situé au 1501, rue des Futailles.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les travaux prévus dans le cadre du projet d'aménagement paysager pour l'immeuble situé au 1501, rue des Futailles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1210492002

CA22 27 0025

Modifier le secteur SRRR 87 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Moreau, entre les rues Ontario et de Rouen.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier le secteur SRRR 87 par l'implantation de la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la rue Moreau, entre les rues Ontario et de Rouen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1228738001

CA22 27 0026

Nommer en permanence madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 8 février 2022.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL
Alia HASSAN-COURNOL, Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De nommer en permanence madame Patricia Plante au poste de directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 8 février 2022.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1224918001

CA22 27 0027

Demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district Maisonneuve-Longue-Pointe et monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, pour agir à titre de célébrant compétent lors des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district Maisonneuve-Longue-Pointe et monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, pour agir à titre de célébrant compétent lors des mariages et des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1223264003

CA22 27 0028

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021.

60.01 1223264002

CA22 27 0029

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2021.

60.02 1223264001

Déposer les certificats des résultats des registres tenus du 11 au 25 janvier 2022 pour les règlements d'emprunt RCA21-27005 et RCA21-27006.

60.03

Déposer le procès-verbal de correction relativement à l'avis de motion CA21 27 0206 pour le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter les hauteurs permises dans le secteur Bennett-Letourneux.

60.04

Période de questions des membres du conseil.

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétéreaultville, pose une première question au conseiller du district d'Hochelaga, monsieur Éric Alan Caldwell en tant que président du conseil d'administration de la STM. Notamment, il aimerait connaître le point de vue de la STM concernant l'impact du projet du REM sur leurs revenus. La deuxième question est adressée au maire, monsieur Pierre Lessard-Blais et concerne le développement du projet Farbourg Contrecœur.

Madame Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, aimerait savoir quand les citoyens auront une réponse précise si l'auberge Royal Versailles restera ouverte après le 31 mars prochain?

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, demande des explications à la conseillère du district de Louis-Riel, madame Alba Zuniga Ramos par rapport à ses propos tenus lors d'une intervention concernant les intentions de l'aménagement de la zone de rencontre Simon-Valois.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 22 h 11.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick BARSALOU
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2022.